



Syntec .nao modification sur convention collective

Par Mitch91

Bonjour

Je suis délégué cse .tous mes collègues délégués syndicaux ont quittes l entreprise cette année,le seul restant est le représentant cadre.

Il était seul à négocier les NAO et jusque lors nous avons le maintien de salaire lors d arrêt maladie mais lors de cette NAO lui et notre pdg ont fait sauter cet avantage (modifié du moins limitée un arret par an maintenu puis supprime pour les suivants).ont ils le droit. Convention syntec.

Merci

Par Mitch91

Up

Par morobar

Bonjour,

Le "up" nous interpele.

J'ai un peu lu en diagonale la convention syntec, et rien n'indique le maintien du salaire en toutes circonstances.

Mais je n'ai pas tout lu ni suivi les renvois...

Par contre constater que dans une entreprise où nombre de syndicats sont représentés, tous les délégués syndicaux sauf un ont démissionné, voici qui à mon tour m'interpelle.

Le nombre de salariés étant supérieur à 20, il est impossible au personnel de dénoncer l'accord en question.

Par Mitch91

Merci Morobar pour votre réponse,

Donc si je synthétise nous avons nous salariés aucun pouvoir pour dénoncer cet accord signé entre notre pdg et notre cadre délégué syndical...

Oui tous les délégués élus ont quitté l entreprise .

Par morobar

tous les délégués élus

Les délégués syndicaux ne sont pas des élus, mais désignés par leur syndicat s'il est représentatif.